

**La SOLIDARITÉ, encore la SOLIDARITÉ, toujours la SOLIDARITÉ**  
en réponse aux drames et aux luttes des travailleuses et travailleurs  
qui fabriquent « nos » vêtements au Bangladesh, vendus chez Walmart

Crédit : Creative Commons Attribution-Share Alike 2.0 Generic



Le 24 avril 2013,  
**1133** travailleuses et travailleurs meurent dans l'effondrement de l'immeuble Rana Plaza au Bangladesh et plus de **1600** autres sont blessées, plusieurs gravement. La veille de la tragédie, les patrons savaient qu'une importante lézarde était apparue dans les fondations de l'édifice. Malgré les craintes justifiées des employé.e.s, ils les ont quand même forcées à rentrer au travail sans quoi elles perdaient leur salaire. Cet immeuble abritait plusieurs ateliers de confection pour diverses marques internationales vendues chez nous entre autres dans les magasins Walmart Canada.

**JEUDI 24 AVRIL 2014**  
de 12 h à 13 h

**6700 chemin de la Côte-des-Neiges**  
Devant l'entrée principale de Plaza Côte-des-Neiges  
sous l'enseigne de Walmart  
(Métro Côte-des-Neiges à 10-15 minutes de marche;  
stationnement à l'arrière via Barclay ou Légaré)

**UNE HEURE DE VIGILE**  
pour commémorer ce drame et manifester  
notre solidarité avec les luttes des  
travailleuses et travailleurs  
de ces « ateliers de la misère » au Bangladesh

Action organisée par :  
AMNISTIE INTERNATIONALE, AQOCI, CISO, CSN, FFQ, FTQ, SERVICE AUX COLLECTIVITÉS DE L'UQAM

**Consommatrices et consommateurs :**  
**AGISSONS EN CITOYENNES ET CITOYENS**  
**Concerné.e.s par le sort des travailleuses et travailleurs des**  
**« ateliers de la misère »!**

① **Walmart**, comme toutes les entreprises canadiennes qui font fabriquer des vêtements au Bangladesh, doit signer l'Accord sur la sécurité incendie et des bâtiments, une revendication des travailleuses et travailleurs des « ateliers de la misère ». Walmart est le champion du refus total de toutes conditions améliorant le sort des travailleuses et travailleurs.

② **Le gouvernement canadien** doit soutenir l'Accord sur la sécurité incendie et des bâtiments, obliger les entreprises canadiennes à le respecter et adopter une réglementation obligeant les marques et les revendeurs de vêtements à divulguer le nom et l'emplacement des usines où sont fabriqués leurs produits pour garantir la transparence et empêcher la dissimulation de mauvaises pratiques patronales aux yeux des consommateurs.

③ **Le gouvernement canadien**, dans ses accords commerciaux, doit faire respecter les conventions de l'organisation internationale du travail (OIT), dont :

- le droit d'association et de négociation (syndicalisation)
- un salaire minimum décent
- des normes de santé et sécurité dans toutes les entreprises.

④ **Les entreprises canadiennes à l'étranger** doivent mettre en place des politiques de responsabilité sociale et d'achats responsables.



**QUESTIONNONS LES DÉTAILLANTS QUÉBÉCOIS DE VÊTEMENTS SUR LEURS POLITIQUES D'ACHATS**

... le fait que, très majoritairement, ce sont des femmes qui travaillent dans ces « ateliers de la misère », y serait-il pour quelque chose dans les mauvaises conditions de travail et les salaires de famine?

**DEMANDONS À NOS DÉPUTÉ.E.S QUÉBÉCOIS, PROVINCIAUX ET FÉDÉRAUX, DE FAIRE PRESSION SUR LE GOUVERNEMENT CANADIEN** pour changer les politiques commerciales... Pour que les travailleuses et travailleurs du Rana Plaza ne soient pas morts en vain.